

**SEANCE PUBLIQUE DU 14 JUIN 2012**

## REUNION PUBLIQUE DU 14 JUIN 2012

Présidence de Mme Myriam ABAD-PERICK, Présidente.

MM. GABRIEL et FANIEL siègent au bureau en qualité de secrétaires.

Mme la Greffière provinciale assiste à la réunion.

La réunion est ouverte à 15 h 25'.

Mme LA PRESIDENTE.- Je déclare la réunion du 14 juin 2012 ouverte.

Je passe la parole aux Chefs de groupe pour les excuses.

Madame BLAISE, vous avez des Conseillers à excuser ?

Mme BLAISE.- Mme SEPULVEDA sera absente.

Mme LA PRESIDENTE.- Monsieur GEORGES ?

M. GEORGES.- Seront absents Mme MICHAUX et M. FERNANDEZ. Arrivera avec quelques retards M. FOCCROULLE.

Mme LA PRESIDENTE.- Monsieur DENIS ?

M. DENIS.- Sera absente Mme CHEVALIER

Mme LA PRESIDENTE.- Monsieur DRION ?

M. DRION.- M. BARTH, Mme MARENNE, Mme CHRISTIANE et Mme LAMBINON.

Mme LA PRESIDENTE.- Je vous remercie.

**SEANCE PUBLIQUE DU 14 JUIN 2012****I.- Ordre du jour****II.- Ordre du jour complémentaire****III.- Lecture du procès-verbal de la réunion précédente**

Mme LA PRESIDENTE.- Point 1 de l'ordre du jour actualisé.

Lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 24 mai 2012.

Je donne la parole à M. le Premier Secrétaire pour la lecture du résumé de la réunion du 24 mai 2012.

(M. GABRIEL, Premier Secrétaire, donne une lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 24 mai 2012).

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur le Secrétaire. L'approbation du procès-verbal interviendra en fin de séance.

**IV.- Communication de Mme la Présidente**

Mme LA PRESIDENTE.- Je vous rappelle qu'au terme de la séance publique de ce jour, se tiendra une séance à huis clos qui portera sur 2 dossiers.

Vous trouverez sur vos bancs l'ordre du jour actualisé et une enveloppe émanant de Monsieur le Député provincial-Président, André GILLES, dans laquelle vous trouverez un exemplaire du dossier et du carnet pédagogiques consacrés au vélo.

Compte-tenu de la connectivité de certains dossiers, la Communication du Collège provincial relative à la modification budgétaire concernant la Coordination provinciale des Pouvoirs locaux interviendra juste avant d'aborder le point 15 de l'ordre du jour relatif au budget provincial 2012 - 2ème série de modifications. Vous trouverez également sur vos bancs la note de synthèse relative à ladite communication.

**SEANCE PUBLIQUE DU 14 JUIN 2012****V.- Questions d'actualité****Document 11-12/A14 : Question d'actualité d'un membre du Conseil provincial relative à la problématique liée au Centre Hospitalier de Lierneux**

Mme LA PRESIDENTE.- Je donne la parole à M. André GERARD. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. GERARD, Conseiller provincial (à la tribune).- Je vous remercie Madame la Présidente.

Chers Collègues, le Centre Hospitalier de Lierneux fait l'objet de toute notre attention, vous le savez déjà.

Depuis déjà quelques temps, des évolutions structurelles dans l'organisation, entre autres, sont à constater et il était grand temps. Cette trop lente évolution au regard de certains surtout sur le terrain, est souvent imputée à un manque d'intérêt de quelques un de vos prédécesseurs Madame la Députée, mais ce ne sont évidemment pas les seuls visés.

A présent, je ne suis pas obligé de lire le texte qui est là, à présent, il est nécessaire de se conformer à une législation contraignante qui vous met en situation de ne plus pouvoir être le pouvoir organisateur d'une telle structure. La Province a pris en son temps ses responsabilités et a offert un soutien non confessionnel à ses concitoyens et c'était fort bien. Maintenant vous devez passer la main.

Les accords que vous avez passés avec ISOSL semblent apporter le maximum de pérennité au niveau du personnel. Je ne me prononcerai pas sur le choix qui me semble à première vue avoir été le meilleur. Pourtant, la sérénité n'est pas au rendez-vous. Je ne parle pas bien entendu des médecins et des infirmiers qui ne sont pas en peine de solutions professionnelles ne serait ce qu'en se tournant vers le Grand Duché de Luxembourg toujours à l'affut de nos diplômés en ce domaine.

Si cet hôpital est bien un établissement de soins, il ne peut fonctionner que si du personnel d'entretien, par exemple, prend en charge certains travaux. Ce personnel ne bénéficie évidemment pas,

**SEANCE PUBLIQUE DU 14 JUIN 2012**

si nécessaire, des mêmes possibilités de reclassement. C'est donc pour tous ces travailleurs de l'ombre qui ont permis le fonctionnement dans les meilleures conditions que je m'inquiète le plus.

Je suis persuadé que vous avez conscience de l'importance des enjeux et j'espère que ce que certains ont trop vite tendance à considérer comme des « détails techniques » mais derrière lesquels se jouent souvent des drames humains a été pris en compte. Je souhaiterais donc être informé des dispositions prises au niveau du personnel, sachant que leur perte ne se situe pas exclusivement au niveau du salaire mais aussi et surtout au niveau de leur statut de travailleur dans un service public.

Je suis également certain que vous avez échangé avec les partenaires syndicaux mais entre ce que vous avez dit, ce qu'ils ont compris et ce qu'ils ont donné comme info, il existe parfois quelques nuances qui font la différence.

Est-il correct de penser que vous allez inviter le personnel à une rencontre ? Je vous remercie.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. Je donne la parole pour commencer à Mme la Députée Katty FIRQUET qui sera suivie par le Député Christophe LACROIX. Vous avez la parole Madame la Députée.

Mme FIRQUET, Députée provincial (à la tribune).- Merci Madame la Présidente. Monsieur le Conseiller provincial.

Cher Monsieur GERARD, votre question porte essentiellement sur l'avenir du personnel du CHS de Lierneux et, rassurez-vous, mais je sais que vous savez, je comprends votre inquiétude, comme je partage celle de chaque agent du site. Mon collègue, Christophe Lacroix, vous apportera dans quelques instants des informations de nature, je l'espère, à vous rassurer.

Je tiens avant toute chose, à vous préciser, il me semble que c'est fort important, que l'accord de reprise n'est pas entériné comme vous venez de l'annoncer à la tribune, et j'ajoute par ailleurs que le préavis de grève qui a été déposé par la CGSP et la CSC témoigne évidemment de l'angoisse dont vous avez parlée,

**SEANCE PUBLIQUE DU 14 JUIN 2012**

l'angoisse, à ce stade-ci des négociations et nous sommes évidemment dans un moment crucial, où, et vous l'avez dit, des informations, parfois douteuses, parfois tronquées, commencent à circuler dans tous les sens et chacun dans le rôle qui est le sien s'exprime avec force pour la défense de ses intérêts ou de ceux qu'il représente.

Je voudrais intervenir pour élargir le propos et, comme je m'y étais d'ailleurs engagée en mars dernier, vous apporter toutes les informations qu'à ce stade des négociations je peux partager avec le Conseil provincial.

En effet, il reste, vous vous en doutez, un principe de prudence qui consiste à ne pas aborder le détail évidemment des discussions tant qu'il n'y a pas d'accord définitif mais aujourd'hui les grands principes sont connus et sont de nature, je le crois, à assurer les membres de notre Assemblée du souci constant du Collège provincial à l'égard de l'avenir du CHS l'Accueil.

Ainsi, au terme d'une analyse en profondeur de la situation du CHS l'Accueil et des perspectives d'évolution du secteur de la santé mentale dans le sens du consensus international d'Helsinki, il est apparu qu'un rapprochement entre le pôle « santé mentale » de l'Intercommunale liégeoise ISoSL et le CHS était le mieux à même d'assurer la pérennité de l'activité sur le site de Lierneux.

Le Collège provincial ambitionne effectivement un nouveau projet d'institution pour l'hôpital et sa Maison de Soins Psychiatriques, l'inscrivant pleinement dans le cadre de la réforme du secteur de la santé mentale en cours dans notre pays, tout en préservant, et c'est important, ses spécificités, notamment au niveau de la prise en charge des assuétudes lourdes et des patients dont le problème de santé mentale est complexe, qu'ils soient adolescents, adultes ou personnes âgées.

Fin décembre 2011, le Conseil d'Administration d'ISoSL (Intercommunale de Soins Spécialisés de Liège) répondait favorablement au principe de ce rapprochement. Il est alors très rapidement apparu que la reprise de la gestion du CHS par ISoSL, avec entrée de la Province de Liège dans le capital d'ISoSL, était la meilleure formule à envisager.

**SEANCE PUBLIQUE DU 14 JUIN 2012**

Depuis fin janvier, pendant plus de deux mois, l'Administration provinciale, le personnel d'encadrement du CHS, la Direction d'ISoSL et le Collège provincial ont alors examiné toutes les conditions de cette reprise, dans le cadre d'un projet d'avenir pour l'hôpital. Comme vous le précisera mon collègue Christophe LACROIX, des contacts avec les organisations syndicales, sur le plan provincial comme au niveau local, ont eu lieu pour les informer des travaux en cours.

Le 19 avril, le Collège a examiné le dossier complet qui permettait d'entamer concrètement la négociation tant avec ISoSL qu'avec les différentes organisations syndicales.

Aujourd'hui, les négociations avec ISoSL sont en bonne voie d'achèvement, dans les grandes lignes, il est d'ores et déjà acquis que le CHS de Lierneux conservera son numéro d'agrément et restera donc un hôpital à part entière ; l'entièreté du personnel qui le souhaite sera repris ; un plan d'investissements ambitieux pour rénover les infrastructures est prévu ; le nouveau projet d'hôpital sera discuté avec ISoSL au départ d'une proposition du CHS l'Accueil ; les modifications statutaires permettant l'entrée de la Province dans l'intercommunale d'ISoSL par la désignation d'administrateur ont été acceptées par le Conseil d'Administration de l'Intercommunale et seront présentées au vote de leur Assemblée générale le 27 juin prochain. Suite à l'approbation de cette Assemblée générale, la Province entrera dans le capital d'ISoSL.

Enfin, la Province interviendra pour couvrir le déficit structurel du CHS et, en contrepartie, elle disposera d'un droit de regard renforcé par sa participation active à un comité d'accompagnement paritaire avec ISoSL.

Ce comité d'accompagnement sera consulté préalablement à chaque réunion du Conseil d'administration d'ISoSL où serait évoqué tout projet engageant l'avenir du CHS, du site ou du personnel pris dans son ensemble.

Il s'agira dans les faits d'obtenir du comité d'accompagnement un avis conforme à la sauvegarde des intérêts du CHS qui servira de guide pour le travail des administrateurs désignés par la Province au sein du CA d'ISoSL.

**SEANCE PUBLIQUE DU 14 JUIN 2012**

Si les négociations aboutissent, la reprise sera effective le 1er janvier 2013. Le Conseil d'Administration d'ISoSL se réunira le 27 juin pour examiner le projet d'accord avec la Province.

Au regard de ces éléments, je peux vous affirmer avec force qu'il ne s'agit ni d'une volonté d'économie, ni d'un abandon pur et simple, mais bien du constat que le chemin commun entre le CHS et la Province doit s'arrêter maintenant si l'on veut permettre à cet hôpital de se positionner stratégiquement et opérer un développement rendu nécessaire par, je l'ai dit, l'évolution de la politique de Santé mentale, vis-à-vis de laquelle la gestion provinciale aurait indéniablement constitué un frein.

Ce constat, central évidemment dans le débat qui nous occupe, nous l'avions déjà posé en décembre 2010, lorsque cette Assemblée a approuvé le document « La Province, pour quoi faire ? » et définit les axes prioritaires de la Province de Liège.

Dans cet énorme travail réalisé par le Collège et le Conseil provincial, nous nous étions interrogé déjà sur « la pertinence de maintenir dans le giron provincial un établissement hospitalier psychiatrique » et évoquions également « les possibilités d'intégration dans un réseau plus large ».

Plus largement, il est inutile de vous rappeler que les Provinces elles-mêmes sont soumises à une réforme et qu'elles doivent préciser leurs missions essentielles. C'était précisément l'objet de la définition des axes prioritaires de la Province, lesquels se positionneront prioritairement là où des synergies peuvent s'établir avec d'autres niveaux de pouvoir et au premier rang, les communes.

En conclusion, la Province et le CHS doivent aujourd'hui pouvoir se redéployer respectivement dans leur champ d'action le plus pertinent. Je vous remercie.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Madame la Députée. Je cède à présent la parole à M. le Député Christophe LACROIX. Vous avez la parole Monsieur le Député.

M. LACROIX, Député provincial (à la tribune).- Je vous remercie Madame la Présidente.

**SEANCE PUBLIQUE DU 14 JUIN 2012**

Monsieur le Conseiller provincial, Monsieur GÉRARD, pour compléter l'intervention de ma Collègue, je souhaite vous communiquer ce qui suit.

Depuis le 15 mai dernier, nous négocions intensivement avec les organisations syndicales les conditions de passage du personnel du CHS l'Accueil sous statut ISoSL au 1er janvier 2013, si un accord global est conclu d'ici là avec cette intercommunale liégeoise. Si accord il y a, le Conseil provincial aura l'occasion de débattre et d'approuver, le cas échéant, cet accord avec ISoSL avant les vacances.

Le calendrier de négociations syndicales prévoit une ultime réunion de travail ce 19 juin prochain. Réunion de travail. La négociation formelle d'un protocole d'accord, ou non, mais je pense que nous allons vers un protocole d'accord, sur les propositions finales du Collège aura elle lieu le vendredi 22 juin prochain.

Comme annoncé dans un courrier adressé récemment à l'ensemble des membres du personnel, une assemblée générale du personnel sera alors effectivement organisée par le Collège provincial, dans les meilleurs délais.

Les négociations syndicales se déroulent dans un climat que je qualifierais de constructif. Je ne suis pas le seul d'ailleurs à le dire puisque la presse écrite (La Meuse Verviers et L'Avenir Luxembourg) le souligne aussi, en reprenant les propos d'une délégation syndicale qui assure que tout, que tout, est sur la table pour parvenir à un accord.

Cependant il est vrai, le dossier est complexe et encore plus lorsqu'il s'agit de gens, le dossier est sensible. Il prend du temps à être discuté point par point. Les propositions demandent un important travail d'analyse et de simulation à la Direction Générale Transversale. Car évidemment, un hôpital c'est autant de fonctions, c'est autant de personnes qui y travaillent donc c'est autant de cas particuliers qu'il faut examiner.

Alors, cela donne l'impression d'une lenteur des travaux et cela peut crispier le personnel, d'autant que, comme le rappelait ma collègue, des rumeurs parfois incontrôlables, malheureusement

**SEANCE PUBLIQUE DU 14 JUIN 2012**

inévitables dans pareille situation, achèvent de semer l'inquiétude. Ceci explique sans doute pour une bonne part le préavis de grève déposé par les syndicats ce mardi 12 juin et ce, dans le cadre de leur statut respectif.

Compte tenu des négociations en cours, pour lesquelles l'urgence a été requise car pour la pérennité de l'hôpital il est primordial de décider dans les prochains jours.

En effet, dès le 14 juillet nous serons en période de « prudence », cela veut donc dire que nous ne pourrons plus prendre les décisions importantes pour assurer la pérennité de l'hôpital et assurer la sauvegarde des intérêts du personnel.

Donc, plus nous tarderons, plus nous allons mener le personnel dans l'aventure. Donc, c'est la raison pour laquelle, effectivement, pour nous il est important et les syndicats l'ont bien compris, d'atterrir avant le 14 juillet.

Mais, compte tenu de ces négociations, il ne m'est pas possible, aujourd'hui, de vous donner les détails des mesures proposées par le Collège provincial à la concertation sociale. Sachez cependant que le principe général est celui du maintien d'un maximum des droits actuels de chaque agent. « Maximum » devant être compris comme un souci qu'aucun, qu'aucun agent ne soit lésé par son passage sous le statut d'ISoSL, avec intervention financière compensatoire de la Province quand ce sera nécessaire.

Sur la situation particulière des auxiliaires professionnelles, je vous avoue ma perplexité face à ce sentiment d'abandon puisque nous n'opérons aucune différenciation dans le souci du maintien des droits de chaque agent, la garantie du maintien de l'emploi est offerte à tous et ce, dans le cadre de leur statut respectif.

A ce stade, Monsieur le Conseiller, mes Chers Collègues, je n'ai plus rien à ajouter et je vous remercie.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur le Député provincial. Monsieur DRION. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

**SEANCE PUBLIQUE DU 14 JUIN 2012**

M. DRION, Conseiller provincial (de son banc).- Madame la Présidente, de mon banc, j'anticipe sur le futur Règlement d'Ordre Intérieur qui permettrait à un membre de notre groupe d'intervenir sur un sujet.

Je veux simplement dire ceci : les réponses du Collège provincial révèlent que nous sommes bien au-delà d'une question d'actualité.

Je pense qu'entre aujourd'hui et le 5 juillet, prochain Conseil provincial, qu'une réunion de toutes nos Commissions réunies s'imposerait pour une parfaite information, une parfaite discussion sur un dossier aussi important qui ne doit pas se faire dans la précipitation par un seul Collège.

Nous sommes dans la restructuration des compétences provinciales, il faut des votes unanimes du Conseil. Je pense que nous devons être solidaires, unis et conscients de ce qui arrive à certains de nos collaborateurs. Merci.

Mme LA PRESIDENTE.- J'enregistre Monsieur le Chef de groupe. Y a-t-il une réponse du Député-Président ? Oui, vous avez la parole Monsieur le Député-Président.

M. GILLES, Député - Président (de son banc).- Oui, à mon tour Madame la Présidente si vous permettez de mon banc. Je crois qu'il va de soi que c'est un sujet qui nous intéresse tous bien évidemment.

Il nous reste un dernier Conseil le 5 juillet, Madame la Présidente, qui est fait pour ça et on peut, peut être, le compléter par les membres d'une Commission ad hoc, véritablement intéressée par le sujet et rien n'empêche que le débat reviendrait certainement à l'ordre du jour, tout ça est lié à notre dernier Conseil, ça me paraît assez normal, assez évident.

Mais je me permets autant en est-il besoin, de surenchérir, ou plutôt de confirmer forcément les propos tenus par mes deux collègues et notamment par Christophe LACROIX en charge notamment du personnel.

**SEANCE PUBLIQUE DU 14 JUIN 2012**

Il est évident que comme nous sommes dans une procédure légale, nous avons demandé nous même l'urgence qui a été reconnue et acceptée par les organisations syndicales mais cette procédure légale est en cours et il est assez logique que l'on réserve la primeur aux organisations syndicales sinon nous arriverions à être accusés par celles-ci, avec « s », organisations syndicales, de dire que nous avons déjà fait le débat avant de les avoir rencontrées et que l'opinion est déjà faite sans avoir écouté et avoir pu entendre leurs argumentations en réponse à nos demandes.

Donc, cette concertation étant entamée, nous ne manquerons pas de faire rapport, j'ai envie de dire « en live » puisque nous sommes dans le mois qui va suivre cette séance-ci pour en débattre avant les conclusions. Je vous remercie.

Mme LA PRESIDENTE.- Je prends acte des différentes interventions. Je vous remercie.

**Document 11-12/A15 : Question d'actualité d'un membre du Conseil provincial sur la consommation d'alcool et de drogues chez les jeunes.**

Mme LA PRESIDENTE.- Monsieur José SPITS, voulez-vous prendre la parole ? Non, c'est complet assez ! Donc, je donne à présent la parole à Mme la Députée Katty FIRQUET. Vous avez la parole Madame la Députée.

Mme FIRQUET, Députée provinciale (à la tribune).- Merci Madame la Présidente.

Monsieur le Conseiller provincial, tout comme vous, j'ai pris connaissance de l'article de presse paru dans le journal La Meuse Verviers le 30 mai dernier.

Intitulé « Pays de Herve : Trop d'alcool et de cannabis chez les jeunes », cet article faisait écho au premier diagnostic social des communes du Pays de Herve établi par l'ASBL d'aide à la jeunesse, Latitude J.

Au regard de toutes les initiatives prises dès le début de cette législature par rapport à ces problématiques, je ne peux évidemment que confirmer le constat et me réjouir que notre

**SEANCE PUBLIQUE DU 14 JUIN 2012**

Département des Affaires sociales ait pu, tout au long de ces 5 dernières années, mettre en place de nouveaux outils pour lutter contre ce phénomène de consommation excessive entraînant malheureusement de plus en plus souvent de dépendances dommageables.

Monsieur le Conseiller, notre expérience nous a démontré qu'on ne pouvait isoler ces phénomènes de consommation d'autres problématiques plus larges et que pour lutter efficacement, il fallait pouvoir remonter aux causes. Encore une fois, je voudrais préciser qu'il ne s'agit nullement de stigmatiser l'ensemble de nos jeunes dont la majorité observe une attitude raisonnable, mais dans le même temps, il ne faut pas non plus banaliser un phénomène qui augmente.

C'est la raison pour laquelle nous avons institué les points cannabis en octobre 2007, que nous les avons faits évoluer en point cannabis-alcool début 2011 tout en ouvrant l'OPENADO de Liège en janvier de la même année. Et qu'aujourd'hui, notre action va dans le sens de substituer aux points cannabis-alcool existants de nouveaux OPENADO.

J'ai eu, que ce soit à cette tribune et plus encore en cinquième commission, largement l'occasion d'expliquer les objectifs et le fonctionnement de l'OPENADO, je n'y reviendrai donc pas sauf pour continuer d'affirmer qu'il constitue réellement à l'heure actuelle une réponse appropriée tout en se voulant évolutive aux problèmes rencontrés par les jeunes et leur famille.

J'en viens maintenant à votre question plus précisément. Vous m'interrogez sur le soutien aux communes et l'aide aux travailleurs sociaux que la Province peut apporter.

Par rapport aux communes du Pays de Herve et suite aux rencontres que j'ai personnellement faites avec des responsables d'ASBL telles effectivement « Latitude J » ou le « centre J » de Welkenraedt, un projet de création d'un Openado est envisagé dans les prochaines années.

Cela étant, il ne pourra voir le jour qu'avec le concours des communes concernées et notamment une concertation nécessaire sur un lieu d'implantation le plus pertinent possible et susceptible

**SEANCE PUBLIQUE DU 14 JUIN 2012**

de toucher un large public dans la mesure où, comme vous l'avez souligné, nous nous trouvons en zone rurale.

Parallèlement, je voudrais rappeler que le Département des Affaires sociales et plus particulièrement l'Openado dispose de deux équipes d'intervention en milieu scolaire, l'une principalement à destination des enfants du primaire voire de maternelles, le CIPREA, qui axe son travail sur les notions de bien-être et d'estime de soi, et l'autre qui cible les écoles secondaires avec un message de prévention sur les addictions au sens large du terme.

Ces deux équipes sont ou seront renforcées, lorsque le projet aboutira fin de cette année 2012, par l'entrée en service du bus diablo-manque, « nouvelle génération », qui complètera l'offre d'information et de prévention en milieu scolaire mais ces outils sont déjà, évidemment, à votre disposition.

Ce sont ces outils, Monsieur le Conseiller, que je me propose de mettre à disposition de votre commune mais aussi l'ensemble des communes de la province de Liège.

Parallèlement, si les travailleurs sociaux se trouvent démunis en termes de formations spécifiques, le Département peut également apporter un appui via le CEDS et les équipes « assuétudes » pour partager leur expérience et leur méthode de travail. Encore une fois il s'agira de se concerter, évidemment, mais c'est une action qui peut se réaliser dans un temps raisonnable au profit de tous les travailleurs concernés.

La conjugaison de ce soutien et de cette aide pourraient contribuer à faire prendre conscience à ces jeunes dont il est question dans l'article de presse, des risques qu'ils encourent et à leur donner les moyens de maîtriser leurs consommations.

Voilà, Monsieur le Conseiller, la réponse concrète que je peux vous apporter mais je vous remercie de m'avoir permis de rappeler la pertinence des outils que nous avons mis en place.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Madame la Députée.

**VI.- Discussions et/ou votes des rapports soumis à la délibération du Conseil provincial**

**Document 11-12/166 : Modification de la représentation provinciale au sein de l'Association Intercommunale pour le Traitement des Déchets de la Région liégeoise (INTRADEL) : remplacement de Mme Rim BEN ACHOUR (PS), Conseillère provinciale.**

(Voir rapport)

Mme la Présidente. - Point 2 de l'ordre du jour (document 11-12/166). Il a été soumis à d'examen du Bureau et j'invite le rapporteur M. Dominique DRION à nous en faire connaître le rapport. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. DRION, rapporteur (à la tribune).- Merci Madame la Présidente. Mes chers Collègues.

Ce point a donc été examiné par votre Bureau ce 4 juin. Par consensus, il vous propose d'adopter le projet de résolution.

Mme la Présidente.- Merci Monsieur le Conseiller. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite intervenir ? Non. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions du Bureau.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe CDH-CSP, Monsieur POUSSART.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

**Document 11-12/167 : Première Assemblée générale de l'année 2012 des associations intercommunales à participation provinciale - 2ème partie.**

(Voir rapport).

**SEANCE PUBLIQUE DU 14 JUIN 2012**

Mme LA PRESIDENTE.- Point 3 de l'ordre du jour : document 11-12/167. Ce document a été soumis à l'examen de la première Commission. J'invite le rapporteur, M. Michel LEMMENS à nous en faire connaître les conclusions du Bureau. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller.

M. LEMMENS, rapporteur (à la tribune).- Merci Madame la Présidente.

Ce sera relativement simple puisqu'il n'y a eu ni remarque ni question sur ce point qui a été approuvé par 10 pour et 2 abstentions.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci M. le Conseiller. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite intervenir ? Non. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions du Bureau.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe CDH-CSP, Monsieur POUSSART.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

**Document 11-12/168 : SPI, SCRL : Assemblée générale extraordinaire du 26 juin 2012 - Modifications statutaires.**

(Voir rapport)

Mme la Présidente. - Point 4 de l'ordre du jour (document 11-12/154). Il a été soumis à d'examen de la première Commission et j'invite le rapporteur M. Serge ERNST à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. ERNST, rapporteur (à la tribune).- Merci Madame la Présidente.

**SEANCE PUBLIQUE DU 14 JUIN 2012**

Donc, il y a une seule question qui a été abordée, celle concernant la voix du Président, compte tenu qu'il y avait un problème au niveau de la tutelle qui avait demandé qu'on modifie, donc, la seule question qui a été posée c'était voir si la voix du président comptait toujours double en cas d'égalité.

Le Président a répondu que c'était normalement, à son avis, toujours le cas. Voilà, je suppose qu'entre-temps on a vérifié.

Donc, la Commission propose d'adopter par 10 voix pour et 2 abstentions la résolution.

Mme la Présidente.- Merci Madame la Conseillère. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite intervenir ? Non. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la Commission.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe CDH-CSP, Monsieur POUSSART.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

**Document 11-12/169 : TECTEO SCIRL : Assemblée générale extraordinaire fixée au 28 juin 2012 - Mouvements au niveau des parts et modifications statutaires.**

(Voir rapport)

Mme la Présidente. - Point 5 de l'ordre du jour (document 11-12/169). Il a été soumis à l'examen de la première Commission et j'invite le rapporteur Mme Betty ROY à nous en faire connaître le rapport. Vous avez la parole Madame la Conseillère provinciale.

Mme ROY, rapporteur (à la tribune).- Merci Madame la Présidente. Chers Collègues, Madame la Greffière.

**SEANCE PUBLIQUE DU 14 JUIN 2012**

Votre première Commission s'est réunie ce lundi 11 juin 2012 afin d'examiner le point suivant : TECTEO - Assemblée extraordinaire fixée au 28 juin 2012 - Mouvements au niveau des parts et modifications statutaires.

L'objectif de cette assemblée est la recapitalisation du secteur numéro 2, c'est-à-dire le secteur V00. Cette recapitalisation a pour but d'assurer le déficit de V00 afin d'atteindre un équilibre et ensuite un bénéfice de ce secteur pour l'année 2014.

Dans le business-plan, on fait glisser les réserves du secteur 3 vers le secteur 2 de TECTEO.

Monsieur le Député rapporteur confirme que la Province qui est actionnaire majoritaire sera désormais encore renforcée dans le secteur 2. Ceci est très important pour l'avenir et pour les futures activités. Notre Province détiendra donc 60 % des parts dans chaque secteur.

Un Commissaire demande combien d'argent devra déboursier la Province ? Il est répondu qu'il n'y aura rien à déboursier car on fait glisser des parts du secteur 3 vers le secteur 2. Les parts des actionnaires du secteur 3 proviennent de la vente du secteur électricité et des participations historiques de l'ALE.

Une autre question est posée au sujet des futurs dividendes. Le Député répond que 2014 est une année qui doit être en bénéfice, les dividendes ne seront payés qu'en 2015.

Un autre membre de la Commission demande si en 2013 on pouvait espérer l'équilibre et il lui est répondu qu'il faut savoir que lorsqu'un VOOCORDER est placé, le remboursement par le client prend 3 ans avant que cela ne rapporte à la société. L'investissement du départ commence à s'alléger, on a ainsi un peu d'oxygène mais on place beaucoup de VOOCORDER et cela augmente l'investissement.

Après cette dernière intervention, le Président fait procéder au vote et c'est avec 11 votes pour, 0 contre et 3 abstentions que le point est adopté.

**SEANCE PUBLIQUE DU 14 JUI 2012**

Mme la Présidente.- Merci Madame la Conseillère. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite intervenir ? Non. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la Commission.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe CDH-CSP, Monsieur POUSSART.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

**Document 11-12/170 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'asbl « Moi aussi, je joue au Ping !!! » - Exercice 2010/Prévisions 2011.**

(Voir rapport)

Mme la Présidente. - Point 6 de l'ordre du jour (document 11-12/170). Il a été soumis à l'examen de la quatrième Commission et j'invite le rapporteur M. André STEIN à nous en faire connaître le rapport. Vous avez la parole M. le Conseiller provincial.

M. STEIN, rapporteur (à la tribune).- Merci Madame la Présidente. Notre 4<sup>ème</sup> a examiné le document 11-12/170. Il n'y a pas eu de question, pas plus de remarque et qui plus est l'approbation du rapport a donc été voté à l'unanimité des membres de la Commission, à savoir 10 voix sur 10.

Mme la Présidente.- Merci. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite intervenir ? Non. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la Commission.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, Monsieur POUSSART.

**SEANCE PUBLIQUE DU 14 JUIN 2012**

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

**Document 11-12/171 : Modifications à apporter aux règlements relatifs à l'octroi des Prêts d'Etudes.**

(Voir rapport)

Mme la Présidente. - Point 7 de l'ordre du jour (document 11-12/171). Il a été soumis à l'examen de la cinquième Commission et j'invite le rapporteur M. André GERARD à nous en faire connaître le rapport. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. GERARD, rapporteur (à la tribune).- Merci Madame la Présidente. Chers Collègues, la présentation des documents modifiés à votre 5<sup>ème</sup> Commission fait suite aux précédentes réunions durant lesquelles des modifications ont été demandées.

Le règlement ainsi amendé intègre les remarques et conclusions des débats précédents.

Cette dernière version n'a fait l'objet d'aucune nouvelle question ou proposition. Elle a été approuvée par 7 voix pour et 2 abstentions.

Mme la Députée informe que dès que notre conseil aura marqué son accord sur la nouvelle version, les flyers et dépliants d'information recevront les rectifications nécessaires.

Je vous remercie.

Mme la Présidente.- Merci Monsieur le Conseiller. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite intervenir ? Vous avez la parole M. le conseiller provincial.

M. BASTIN, Conseiller provincial (à la tribune). - Merci Mme

**SEANCE PUBLIQUE DU 14 JUIN 2012**

la Présidente. Chers Collègues, vous signalez que nous allons voter positivement à cette modification de règlement du budget, que nous saluons les travaux des Commissions mais nous ne pouvons-nous empêcher de rappeler notre amendement budgétaire qui proposait notamment le triplement des plafonds de ces prêts.

A l'époque, nous vous aviez remballé à nos chères études, on s'était même vu traiter de « endetteurs en série ». Etonnement mais soulagement de voir que notre proposition est reprise. Quelque part dans ce dossier, nous n'avons eu qu'un tort et nous sommes pris en flagrant délit, c'est d'avoir eu raison trop tôt.

Je vous remercie.

Mme LA PRESIDENTE. - Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la Commission.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, Monsieur POUSSART.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

**Document 11-12/172 : Enseignement : Modifications de structures dans l'Enseignement provincial secondaire de plein exercice et secondaire en alternance au 1<sup>er</sup> septembre 2012.**

(Voir rapport)

Mme la Présidente. - Point 8 de l'ordre du jour (document 11-12/172). Il a été soumis à l'examen de la sixième Commission et j'invite le rapporteur M. Abel DESMIT à nous en faire connaître le rapport. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. DESMIT, rapporteur (à la tribune).- Merci Madame la Présidente. Mme la Greffière, Chers Collègues, en ce qui concerne ce point. Il faut dire que le tableau de modifications des

**SEANCE PUBLIQUE DU 14 JUIN 2012**

structures nous a été distribué juste avant la séance.

Il est expliqué alors que les modifications répondent à des demandes et ont été élaborées avec divers interlocuteurs.

Une question est posée, pourquoi y-t-il des fermetures de sections ? Réponse : car il n'y a pas assez d'élèves dans certaines sections pourtant pourvoyeuses d'emplois et ce malgré une forte campagne de publicité. Il a même été fait appel aux professionnels pour inciter des jeunes à s'inscrire, en vain.

Notez bien que ces mêmes sections pourraient être de nouveau organisées dans les années à venir si la demande venait à se manifester.

Aucune autre question n'étant posée, c'est par 7 voix pour et 4 abstentions que votre 6<sup>ème</sup> Commission vous prie d'adopter la résolution reprise au document 11-12/172.

Mme la Présidente.- Merci Monsieur le Conseiller. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite intervenir ? Non. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la Commission.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, Monsieur POUSSART.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

**Document 12-12/173 : Enseignement : Ouverture des nouvelles formations par les Instituts d'enseignement de Promotion sociale - 2012-2013.**

(Voir rapport)

**SEANCE PUBLIQUE DU 14 JUIN 2012**

Mme la Présidente. - Point 9 de l'ordre du jour (document 11-12/173). Il a été soumis à l'examen de la sixième Commission et j'invite le rapporteur M. André Gérard à nous en faire connaître le rapport. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. GERARD, rapporteur (à la tribune).- Merci Madame la Présidente. Chers Collègues. Quelques clarifications dans ce dossier ont été apportées par l'administration au point de vue des formations, ce sont principalement des formations destinées au personnel des pouvoirs locaux c'est-dire la Province et les Communes, vous le saviez bien.

En ce qui concerne au niveau supérieur, ce sont principalement des aménagements afin de répondre aux obligations liées au décret de Bologne régissant l'enseignement supérieur universitaire ou non.

Des nouvelles spécialisations sont aussi à noter au niveau des bacheliers, telles que la psychomotricité, l'expertise comptable ou fiscale.

Une première question est posée, quel niveau d'étude est demandé afin d'être formateur dans les sections de soins palliatifs. Ce sont principalement les infirmiers, médecins pouvant faire état d'une expertise suffisante dans le domaine des soins palliatifs précisément.

La seconde question concernait le module de 20h en français et ses objectifs.

Les objectifs de ce module tiennent plus de la remédiation pour les élèves du supérieur pour lesquels un constat de carence a été fait.

Sans autre question, la Commission s'est prononcée par 7 voix pour et 4 abstentions.

Mme la Présidente.- Merci Monsieur le Conseiller. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite intervenir ? Non. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la Commission.

**SEANCE PUBLIQUE DU 14 JUIN 2012**

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, Monsieur POUSSART.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

**Document 11-12/175 : Désignation au 1<sup>er</sup> juillet 2012 d'un receveur spécial des recettes pour le Service des Sanctions administratives.**

**Document 11-12/176 : Désignation au 1<sup>er</sup> juillet 2012 d'un receveur spécial des recettes pour la Station provinciale d'analyses agricoles.**

**Document 11-12/177 : Désignation d'un comptable des matières pour l'Institut provincial d'Enseignement de Promotion Sociale de Seraing - Orientation technique.**

(Voir rapport)

Mme la Présidente. - Les points 10, 11 et 12 de l'ordre du jour (documents 11-12/175 - 176 - 177) ont été soumis à l'examen de la septième Commission et j'invite le rapporteur Mme Lydia BLAISE à nous en faire connaître le rapport. Vous avez la parole Mme la Conseillère provinciale.

Mme BLAISE, rapporteur (à la tribune).- Merci Madame la Présidente. Chers Collègues.

Je serai nettement plus brève que l'intitulé de ces trois points puisqu'il n'y a eu aucune question et donc la commission vous propose d'adopter ces trois points par 9 voix pour 4 absentions, pour le premier. Pour le second également et le troisième aussi.

Mme la Présidente.- Merci. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite intervenir ? Non. Je clos la discussion

**SEANCE PUBLIQUE DU 14 JUIN 2012**

générale. Nous pouvons passer au vote global ? Nous passons au vote des conclusions de la Commission en ce qui concerne ces trois dossiers.

Qui est pour ? Le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe PS, Monsieur POUSSART.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ? Le groupe ECOLO

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil adopte ladite résolution.

**Document 11-12/178 : Mise en non-valeurs d'une créance due à titre de charges salariales.**

(Voir rapport)

Mme la Présidente. - Point 13 de l'ordre du jour (document 11-12/178). Il a été soumis à l'examen de la septième Commission et j'invite le rapporteur M. Michel LEMMENS à nous en faire connaître le rapport. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. LEMMENS, rapporteur (à la tribune).- Merci Madame la Présidente. Chers Collègues. Ni question, ni remarque et notre commission a approuvé par 10 voix pour et 4 abstentions.

Mme la Présidente.- Merci Monsieur le Conseiller. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite intervenir ? Non. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la Commission.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, Monsieur POUSSART.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

**SEANCE PUBLIQUE DU 14 JUIN 2012**

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

**Document 11-12/179 : Avis à donner sur la modification budgétaire n° 1 de l'exercice 2012 arrêtée par l'Etablissement d'Assistance Morale du Conseil Central Laïque de la Province de Liège.**

**Document 11-12/191 : Avis à donner sur le projet de budget 2013 de l'Etablissement d'Assistance Morale du Conseil Central Laïque de la Province de Liège.**

(Voir rapport)

Mme la Présidente. - Le point 14 et le point complémentaire n°2 de l'ordre du jour (document 11-12/179 et 191) ont été regroupés à la demande des membres de la 7<sup>ème</sup> Commission et ont été soumis à l'examen de la septième Commission et j'invite le rapporteur M. Alain DEFAYS à nous en faire connaître le rapport. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. DEFAYS, rapporteur (à la tribune).- Merci Madame la Présidente. Chers Collègues, le dossier 11-12/179 n'a suscité aucune question de la part de la Commission et les conclusions sont de vous proposer par 10 voix pour et 4 abstentions d'adopter ce projet de résolution.

Le dossier suivant 11-12/191 a fait l'objet de quelques précisions de la part du Député et de ses services, un commissaire demandant pourquoi on doit se prononcer maintenant sur le budget 2013 ? Il lui est répondu que c'est la loi qui impose au Conseil provincial de se prononcer en juin afin de transmettre le dossier à temps au Ministre de la Justice durant le deuxième semestre 2012. Le Député fait par ailleurs remarquer que les réunions préparatoires ont permis de respecter les balises provinciales et donc permis une évolution satisfaisante et importante dans ce dossier. Votre Commission vous propose par 10 voix pour et 4 absentions d'adopter cette résolution.

Mme la Présidente.- Merci Monsieur le Conseiller. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite intervenir ? Non. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote global des

conclusions de la Commission.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, Monsieur POUSSART.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

**Document 11-12/190 : Communication du Collège provincial relative à la modification budgétaire concernant la Coordination provinciale des Pouvoirs locaux.**

(Voir rapport)

Mme la Présidente. - Point complémentaire n°1 de l'ordre du jour complémentaire (document 11-12/190). Je passe la parole à Monsieur le Député-Président, André GILLES.

M. GILLES, Député provincial-Président (à la tribune).- Merci Madame la Présidente. Madame la Présidente, Madame la Greffière, Chers Collègues.

Cette prise de parole n'est pas, il faut bien l'admettre de coutume. Il est vrai que rares ont été les fois où une série de modifications budgétaires a entraîné une communication du Collège mais encore plus rare qu'elle permette à certains élus de se prononcer de manière dissociée à l'égard d'un article en particulier.

Il nous semblait judicieux, à l'instar de l'unanimité obtenue

**SEANCE PUBLIQUE DU 14 JUIN 2012**

lors du vote des axes prioritaires, de permettre aux membres de notre Assemblée, de se voir offrir la possibilité de se prononcer distinctement à l'égard d'un article budgétaire traduisant le travail d'introspection réalisé par notre institution.

Il me semble également important, à ce moment et avant d'autres échéances, de rappeler brièvement la dynamique dans laquelle notre institution s'inscrit.

Consciente de son rôle fédérateur, la Province de Liège a entrepris, depuis plusieurs années, des démarches facilitant, sous diverses formes, des coordinations entre les différents pouvoirs locaux, en particulier vers nos partenaires naturels, les communes.

Dans cette optique, nous pouvons ensemble être fiers de certains grands chantiers entrepris par notre institution: l'organisation, de février 2009 à mai 2011, de rencontres entre le Collège provincial et les Collèges communaux ; la volonté de questionner l'ensemble des mandataires communaux en octobre 2010 en vue de la redéfinition des compétences provinciales; l'intérêt d'avoir associé des experts scientifiques indépendants qui ont apporté une plus-value au document de synthèse « *La Province de Liège, pour quoi faire ?* » réalisé d'août à novembre 2010 ; l'ouverture du débat démocratique au sein du Conseil provincial et en Commissions pour rechercher une position forte et concertée qui a est devenue unanime lors du Conseil provincial du 16 décembre 2010 ; et enfin la création de la Coordination provinciale de

Liège des pouvoirs locaux le 29 octobre 2009.

Ce n'est pas un hasard si je termine ce relevé non exhaustif en citant la Coordination provinciale.

Très logiquement afin de poursuivre la ligne de conduite inspirée par notre institution, qui en soutenant les axes prioritaires à l'unanimité nous rappelait l'importance à accorder à notre rôle d'acteur supracommunal, que la Province de Liège a, depuis 3 ans bientôt, réuni à une même table des élus des quatre partis démocratiques et issus des arrondissements de Liège, de Verviers et de Huy/Waremme, sans oublier les bourgmestres germanophones, en partant du principe fondamental que les élus devaient se réapproprier de nombreux débats!

Très vite, les débats de la Coordination provinciale ont amené une conclusion unanime : certains sujets ne sont pas toujours étudiés au bon niveau de pouvoir.

Ils sont maintenant concertés, en plus d'être traités au niveau de pouvoir auxquels ils correspondent, au sein des conférences d'arrondissements ou de la Coordination provinciale des Pouvoirs locaux. Tout cela bien sûr en respectant l'autonomie des communes et le rôle essentiel du pouvoir régional.

Elle a également orienté ses débats en étant consciente que les deniers publics seront, dans l'avenir, encore plus rares qu'à l'heure actuelle, et que la rationalisation et la mutualisation

**SEANCE PUBLIQUE DU 14 JUIN 2012**

des coûts sont des réalités qu'aucun mandataire local ne peut nier !

Partant de ce postulat, la Coordination provinciale a décidé, après avoir obtenu l'unanimité de ses membres, de mettre en place une agence chargée d'étudier, en pleine collaboration, le développement cohérent du territoire de la province de Liège.

Parler de supracommunalité, Mesdames, Messieurs, chers Collègues, c'est aussi parler de l'avenir des Provinces !

La Wallonie a cette thèse : un échelon infra-régional et supra-communal existe, ce sont les Provinces. Ce niveau intermédiaire, d'élus directs, conserve toute sa pertinence mais doit évoluer pour répondre aux nouvelles réalités territoriales et politiques.

C'est ce projet ambitieux que relève, avec ses membres, la Coordination provinciale des Pouvoirs locaux. Il n'est, en effet, aucunement question de poser les jalons d'un futur niveau de pouvoir qui serait composé d'élus au second degré, c'est pas de ça que nous parlons.

La Coordination provinciale des Pouvoirs locaux postule que le territoire de la Province de Liège avec les arrondissements représentent les niveaux de pouvoir appropriés à partir desquels il faut penser les matières supracommunales.

**SEANCE PUBLIQUE DU 14 JUIN 2012**

Pour conclure mon intervention, vous me permettrez de citer Walt Disney qui disait : « Pour réaliser une chose extraordinaire, commencez par la rêver. Ensuite réveillez-vous calmement et allez jusqu'au bout de votre rêve sans jamais vous laisser décourager ».

Chers Amis, Rêver notre supracommunalité, nous l'avons fait.

Nous réveiller et calmement la mettre en place, sans brusquer et en respectant les niveaux de pouvoirs régionaux et communaux, nous en posons un jalon supplémentaire en dotant la Coordination provinciale de fonds propres.

Aller jusqu'au bout de notre rêve, celui que nous tous élus locaux partageons, c'est dès demain que nous devons y travailler, sans jamais nous décourager.

Ce rêve que tous ensemble en alliant nos forces et nos faiblesses, nos richesses et nos besoins, nos moyens et nos projets, nous finirions par offrir à nos pouvoirs locaux, et par là-même à nos concitoyens, un avenir plus clément.

Et pour faire de ce rêve une réalité, il est important d'avoir en mains les éléments qui nous permettront de le dessiner ensemble. En munissant la Coordination provinciale de moyens propres, destinés à la création d'une agence de développement territorial, c'est un outil d'étude et de planification à destination des pouvoirs locaux que nous mettrons en place.

**SEANCE PUBLIQUE DU 14 JUIN 2012**

Rationaliser, mutualiser,...cela passera forcément par une meilleure utilisation de nos ressources et de notre territoire. Et c'est un schéma global, dis bien global, de développement du territoire de la province de Liège que cette agence sera chargée de mettre en place, décliné en parfaite collaboration au niveau des arrondissements.

Mais un travail qui sera réalisé en parfaite transparence, je tiens à le préciser, par la conclusion d'un contrat de gestion transmis à la tutelle régionale d'une part et évalué tous les ans par notre assemblée d'autre part.

En réorientant une partie de ses moyens pour soutenir des projets supracommunaux et en subsidiant par ailleurs les conférences d'élus locaux, la Province fait un pas important vers l'émergence d'une vraie politique supracommunale en province de Liège et témoigne du rôle complémentaire que sont appelées à jouer à l'avenir la Province et les communes à travers les conférences d'arrondissements et de la Coordination provinciale des Pouvoirs locaux.

Je vous remercie de votre attention.

Mme la Présidente.- Merci Monsieur le Député provincial - Président.

**Document 11-12/180 : Budget 2012 - 2<sup>ème</sup> série de modifications.**

**Document 11-12/193 : Amendement sur le budget provincial 2012 - 2<sup>ème</sup> série de modifications budgétaires.**

**SEANCE PUBLIQUE DU 14 JUIN 2012**

(Voir rapport)

Mme la Présidente. - Le point 15 de l'ordre du jour (document 11-12/180) et le point complémentaire n°4 ont été regroupés à la demande de membres de la 7<sup>ème</sup> Commission et ont été soumis à l'examen de la septième Commission. Je précise que la Cour des Comptes n'a formulé aucune remarque quant au document 11-12/180, cet avis se trouve dans la farde de consultation et j'invite le rapporteur M. Jean-Claude JADOT à nous en faire connaître le rapport. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. JADOT, rapporteur (à la tribune).- Merci Madame la Présidente.

Notre 7<sup>ème</sup> commission s'est réunie ce mercredi 14 juin afin d'examiner notre 2<sup>ème</sup> Série de modification au budget 2012. Avant toute chose, notre Président f.f. signale à notre Commission qu'un amendement budgétaire doit être déposée dans le cadre de la modification qui nous est proposée. Cette procédure étant inhabituelle, il nous demande d'accepter le principe de ce dépôt d'amendement.

Ceci fait, le député provincial souhaite nous signaler que cette modification sera la dernière prospective de la législature puisque dans les jours à venir, nous allons passer dans une période d'affaires dites prudentes.

Le député brosse alors les grandes lignes de modifications présentées, je ne vais pas reprendre l'ensemble des chiffres cités car ils sont dans le document mais il est important de savoir que les recettes de prestations et de transfert augmentent essentiellement dues à l'augmentation du Fonds des Provinces.

Au niveau des dépenses pour le personnel, une forte augmentation est liée à un rattrapage de l'indexation de l'année par rapport au budget initial. Par ailleurs, suite aux examens organisés il y a peu, le plan de nomination a également un impact sur cette modification.

Cette modification acte également la diminution de 5% des rémunérations des députés provinciaux.

**SEANCE PUBLIQUE DU 14 JUIN 2012**

Les dépenses de fonctionnement augmentent mais le Député insiste sur l'action positive de l'administration afin de limiter les dépenses administratives.

Au niveau des dépenses de transfert, il est à noter un subside de 540.000 € au profit de l'A.S.B.L. Coordination provinciale des Conférences d'Arrondissements et des Bourgmestres et du Collège provincial.

Globalement, les recettes augmentent de 1,08% et les dépenses augmentent de 1,80%. Notre modification à l'ordinaire se solde donc par un boni de 216.000 €.

Au niveau extraordinaire, un fait nouveau vient d'intervenir dans le cadre de l'intervention de la Province dans la construction d'un terrain de football synthétique au profit du R.F.C. Huy. Dans ce genre de dossier, généralement, la Province intervient pour la moitié de la somme non subside par la Communauté Wallonie-Bruxelles soit 12,5%. Le coût étant maintenant connu, notre intervention doit être portée à 55.000 € soit 5.000 € complémentaire à ce qui était initialement prévu dans cette modification.

Ce fait nouveau justifie le dépôt d'un amendement à cette modification et ceci afin de ne pas pénaliser le club pendant cette période de l'année.

A l'extraordinaire toujours, on relève en recettes la vente d'un bâtiment provincial pour 626.000€.

Le Président de notre Commission fait également état d'une autre demande particulière qui a été débattue entre les chefs de groupes. En page 31, se trouve le subside destiné à la Coordination provinciale de la Conférence des Bourgmestres. Ce subside a été calculé sur base de 50 cents par habitant. Au niveau de cet article, il est demandé de pouvoir diviser le vote par rapport à l'ensemble de la modification proposée.

Suite à cette demande, notre Commission se prononce sur les 5 votes suivants. Un, la recevabilité de l'amendement proposé par le Collège provincial a été voté à l'unanimité. Unanimité également

**SEANCE PUBLIQUE DU 14 JUIN 2012**

pour la division du vote sur la Coordination provinciale. La modification budgétaire sur la Coordination provinciale est votée par 9 oui et 4 abstentions. L'amendement budgétaire par 9 oui et 4 abstentions et la modification budgétaire par 9 oui et 4 abstentions.

Je vous remercie de votre attention.

Mme la Présidente.- Merci Monsieur le Conseiller. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite intervenir ? Non. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote séparé.

Premier vote. Vote sur la division des articles.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, Monsieur POUSSART.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Deuxième vote. Vote sur la modification budgétaire accordée à la Coordination provinciale des pouvoirs locaux.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, Monsieur POUSSART.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Troisième vote. Vote sur le document : amendement sur le budget provincial 2012 - 2<sup>ème</sup> série de modifications budgétaires.

**SEANCE PUBLIQUE DU 14 JUIN 2012**

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, Monsieur POUSSART.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ? Le groupe CDH-CSP

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil adopte ledit amendement.

Quatrième vote. Vote sur la globalité du document : « Budget provincial 2012 - 2<sup>ème</sup> série de modifications ».

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, Monsieur POUSSART.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ? Le groupe ECOLO.

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil adopte ladite résolution.

**Document 11-12/181 : Emprunts de couverture des dépenses extraordinaires de 2012 - 3<sup>ème</sup> série.**

(Voir rapport)

Mme la Présidente. - Point 16 de l'ordre du jour (document 11-12/181). Il a été soumis à l'examen de la septième Commission et j'invite le rapporteur M. Murielle MAUER à nous en faire connaître le rapport. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. MAUER, rapporteur (à la tribune).- Merci Madame la Présidente.

Sur ce point, il n'y a eu aucune question et le résultat des votes était de 9 pour et 4 abstentions.

**SEANCE PUBLIQUE DU 14 JUIN 2012**

Mme la Présidente.- Merci. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite intervenir ? Non. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la Commission.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, Monsieur POUSSART.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ? Le groupe ECOLO, le groupe CDH-CSP.

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil adopte ladite résolution.

**Document 11-12/183 : Services provinciaux : Marché de travaux - Mode de passation et conditions de marché pour le remplacement de deux ascenseurs à l'Internat de Seraing.**

(Voir rapport)

Mme la Présidente. - Point 17 de l'ordre du jour (document 11-12/183). Il a été soumis à l'examen de la huitième Commission et j'invite le rapporteur M. LEMMENS à nous en faire connaître le rapport. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. LEMMENS, rapporteur (à la tribune).- Merci Madame la Présidente.

Pas de question, pas de commentaire. 7 voix pour et 5 abstentions.

J'ai quelque chose à rajouter, je peux. Simplement un complément d'information. M. PIRE, simplement concernant les ascenseurs nous avons demandé une information quant à la date de mise en conformité le hasard a voulu qu'aujourd'hui j'ai trouvé un article... Ben, vous l'avez aussi. C'est très bien.

M. PIRE, Député provincial (de son banc). - Nous avons les mêmes lectures...

**SEANCE PUBLIQUE DU 14 JUIN 2012**

M. LEMMENS - Donc le délai est au 1<sup>er</sup> janvier 2013 postposé à 2018 dans certaines conditions.

Mme la Présidente.- Merci Monsieur le Conseiller. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite intervenir ? Non. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la Commission.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, Monsieur POUSSART.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

**Document 11-12/184 : Services provinciaux : Marché de travaux - Mode de passation et conditions de marché pour la conversion au gaz naturel de deux chaufferies du château du Domaine de Wégimont.**

(Voir rapport)

Mme la Présidente. - Point 18 de l'ordre du jour (document 11-12/184). Il a été soumis à l'examen de la huitième Commission et j'invite le rapporteur M. Roger HUPPERMANS à nous en faire connaître le rapport. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. HUPPERMANS, rapporteur (à la tribune).- Merci Madame la Présidente. Chers Collègues. Un Conseiller demanda pour quelle partie du Château ces travaux sont prévus. Il lui est répondu qu'ils concernent l'ensemble du Château.

M. le député signale que les travaux sont programmés sur le fonds ALG, 60<sup>ème</sup> Anniversaire.

Le résultat du vote est le suivant. 6 pour, aucune voix contre et 4 absentions.

**SEANCE PUBLIQUE DU 14 JUIN 2012**

Mme la Présidente.- Merci Monsieur le Conseiller. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite intervenir ? Non. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la Commission.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, Monsieur POUSSART.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

**Document 11-12/185 : Services provinciaux : Marché de travaux - Mode de passation et conditions de marché pour les travaux de construction du Campus de la Haute Ecole paramédicale de la Province de Liège à La Reid - Catégorie agronomie.**

(Voir rapport)

Mme la Présidente. - Point 19 de l'ordre du jour (document 11-12/185). Il a été soumis à l'examen de la huitième Commission et j'invite le rapporteur M. Jean-Luc NIX à nous en faire connaître le rapport. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. NIX, rapporteur (à la tribune).- Merci Madame la Présidente. Chers Collègues, votre 8<sup>ème</sup> Commission s'est réunie ce lundi 11 juin pour débattre du point 11-12/185 concernant la construction du Campus de la HEPL de la Reid. Des Explications sont données par les services et par le Député Georges Pire quant à la performance énergétique du bâtiment, des châssis, recouvrements extérieurs, panneaux photovoltaïques, citernes d'eau de pluie de 40.000 litres.

Un membre porte une inquiétude sur l'entretien du recouvrement extérieur en bois, il lui est répondu que bois utilisé était du cèdre et que le cèdre ne réclame aucun entretien.

**SEANCE PUBLIQUE DU 14 JUIN 2012**

Un autre membre demande des explications sur la composition de la toiture verte. Des explications lui sont données par les services.

Un autre membre se préoccupe du nombre de parking nouveaux. Il lui est répondu que la nouvelle construction n'allait pas générer plus de véhicules et que les élèves pour la grosse majorité utilisaient les transports en commun.

Votre 8<sup>ème</sup> Commission vous propose d'adopter ce point par 8 voix pour et 4 abstentions.

Merci de votre attention.

Mme la Présidente.- Merci Monsieur le Conseiller. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite intervenir ? Non. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la Commission.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, Monsieur POUSSART.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

**Document 11-12/186 : Services provinciaux : Marché de travaux - Mode de passation et conditions de marché pour les travaux d'électricité à la pharmacie et installation d'un système d'appel-infirmière dans le pavillon L'Horizon au CHS L'Accueil de Lierneux.**

(Voir rapport)

Mme la Présidente. - Point 20 de l'ordre du jour (document 11-12/186). Il a été soumis à l'examen de la huitième Commission et j'invite le rapporteur M. ERNST à nous en faire connaître le rapport. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

**SEANCE PUBLIQUE DU 14 JUIN 2012**

M. ERNST, rapporteur (à la tribune).- Merci Madame la Présidente.

Une seule question a été posée concernant le taux de TVA de 6 et de 21 %, il a été répondu que suivant le pavillon « pharmacie » c'est à 21% et que les travaux sont nécessaires et pour le pavillon des soins ,c'est 6%.

On vous propose d'adopter par 8 voix pour et 4 abstentions la résolution.

Mme la Présidente.- Merci Monsieur le Conseiller. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite intervenir ? Non. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la Commission.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, Monsieur POUSSART.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

**Document 11-12/187 : Services provinciaux : Marché de travaux - Mode de passation et conditions de marché pour les travaux de rénovation des locaux de la pharmacie au CHS L'Accueil de Lierneux.**

(Voir rapport)

Mme la Présidente. - Point 21 de l'ordre du jour (document 11-12/187). Il a été soumis à l'examen de la huitième Commission et j'invite le rapporteur M. LUX à nous en faire connaître le rapport. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. LUX, rapporteur (à la tribune).- Merci Madame la Présidente.

**SEANCE PUBLIQUE DU 14 JUIN 2012**

Ce lundi, la 8ème Commission s'est réunie pour discuter entre autres sur le point 11-12/187, travaux de rénovation des locaux de la pharmacie au C.H.S. de Lierneux.

Les travaux consistent en travaux de gros œuvre : châssis de fenêtres, faux plafonds, revêtement de sol, tapissage et peinture pour la somme estimative de 120.000 € TVAC.

On demande des subsides dans le cadre du programme UREBA pour les châssis. Une adjudication publique sera organisée.

On passe alors au vote : 8 voix pour et 4 abstentions.

Merci.

Mme la Présidente.- Merci Monsieur le Conseiller. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite intervenir ? Non. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la Commission.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, Monsieur POUSSART.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

**Document 11-12/188 : Services provinciaux : Marché de travaux - Mode de passation et conditions de marché pour la conversion au gaz naturel et la rénovation du chauffage de la Haute Ecole de la Province de Liège - Catégorie pédagogique - Site de la rue Beeckman, à Liège.**

(Voir rapport)

Mme la Présidente. - Point 22 de l'ordre du jour (document 11-12/188). Il a été soumis à l'examen de la huitième Commission

**SEANCE PUBLIQUE DU 14 JUIN 2012**

et j'invite le rapporteur M. HUPPERMANS à nous en faire connaître le rapport. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. HUPPERMANS, rapporteur (à la tribune).- Merci Madame la Présidente. Chers Collègues.

M. le Député rappelle que les travaux font partie du cadastre énergétique et qu'ils sont financés par RESA, secteur Gaz, à concurrence du solde du Fonds ALG « 60<sup>ème</sup> Anniversaire ».

Un Conseiller s'informe sur la qualité de l'isolation du bâtiment. Il lui est répondu que l'isolation des fenêtres correspondent à des normes plus anciennes mais que celles-ci restent correctes.

Pour le vote, 8 voix pour et 4 abstentions.

Merci.

Mme la Présidente.- Merci Monsieur le Conseiller. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite intervenir ? Non. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la Commission.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, Monsieur POUSSART.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

**Document 11-12/189 : Services provinciaux : Marché de travaux - Mode de passation et conditions de marché de travaux de rénovation de l'éclairage de sécurité et de mise en place d'une détection intrusion à l'Ecole Polytechnique de Seraing.**

(Voir rapport)

**SEANCE PUBLIQUE DU 14 JUIN 2012**

Mme la Présidente. - Point 23 de l'ordre du jour (document 11-12/189). Il a été soumis à l'examen de la huitième Commission et j'invite le rapporteur M. LEMMENS à nous en faire connaître le rapport. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. LEMMENS, rapporteur (à la tribune).- Merci Madame la Présidente.

Pas de question, pas de remarque. 9 voix pour et 4 abstentions pour le vote.

Mme la Présidente.- Merci Monsieur le Conseiller. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite intervenir ? Non. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la Commission.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, Monsieur POUSSART.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

**Document 11-12/192 : Services provinciaux : Prise de connaissance trimestrielle des travaux relevant du budget extraordinaire adjugés à un montant inférieur à 67.000,00 € hors TVA.**

(Voir rapport)

Mme la Présidente. - Point complémentaire n° 3 de l'ordre du jour complémentaire (document 11-12/192). Il a été soumis à l'examen de la huitième Commission et j'invite le rapporteur M. Marc GOESSENS à nous en faire connaître le rapport. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. GOESSENS, rapporteur (à la tribune).- Merci Madame la Présidente. Chers Collègues, il s'agissait donc simplement d'une

**SEANCE PUBLIQUE DU 14 JUIN 2012**

prise de connaissance trimestrielle des travaux relevant du budget extraordinaire adjugés à un montant inférieur à 67.000 €. Il n'y a pas eu de question et en tout cas, pas de remarque pertinente sur ce sujet.

Je vous remercie.

Mme la Présidente.- Merci Monsieur le Conseiller. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite intervenir ? Non. Je clos la discussion générale. Il s'agit d'une prise de connaissance.

Le Conseil a donc pris connaissance de ladite résolution.

**VII.- Approbation du procès-verbal de la réunion précédente**

Mme LA PRESIDENTE.- Aucune réclamation n'ayant été déposée au sujet de la rédaction du procès-verbal de la réunion du 24 mai 2012, je le déclare approuvé.

**VIII.- Clôture de la réunion**

Je déclare close la séance publique de ce jour.

La réunion publique est levée à 16H35.

**IX.- Séance à huis clos**

En application de l'article L2212-15 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation et de l'article 56 de notre Règlement d'Ordre intérieur, je prononce le huis clos pour la suite de nos travaux de ce jour.

Je prierai Mesdames et Messieurs les responsables de l'enregistrement et de la sonorisation de bien vouloir prendre les mesures qui s'imposent pour ce huis clos; également Messieurs les fonctionnaires et représentants de la presse de bien vouloir quitter notre Salle, sans oublier que MM. les huissiers veilleront d'une part à ce que les tribunes réservées au public soient

**SEANCE PUBLIQUE DU 14 JUIN 2012**

libérées et d'autre part, à ce que les portes de cette salle soient fermées.

Enfin, je vous demanderai, avant d'aborder le point à huis-clos, de veiller afin de respecter la procédure, à éviter autant que possible toute sortie et entrée intempestive de la Salle.